

Maintenir la coopération transfrontalière au cœur du projet européen

(DECLARATION DE STRASBOURG)

Les Présidents de l'Association des régions frontalières européennes (ARFE), de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) et du Central European Service for Cross-Border Initiatives (CESCI) se sont réunis au Palais de l'Europe à Strasbourg le 7 octobre 2021, à l'invitation du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, et ont convenu de ce qui suit:

- (1) La pandémie sans précédent de COVID-19 qui s'est déclarée en 2020 a obligé les gouvernements nationaux à appliquer des mesures par lesquelles ils comptaient protéger leurs citoyens contre le virus. Ces mesures ont été mises en œuvre sans coordination et ont eu des effets dévastateurs sur le principal acquis de l'UE, à savoir la libre circulation des personnes à travers les frontières intérieures. Ces mesures ont également mis en lumière les besoins des citoyens frontaliers, dont beaucoup sont des travailleurs transfrontaliers, et ceux des services sanitaires et sociaux qui les emploient. D'autres activités transfrontalières ont également souffert.
- (2) Afin de préserver les acquis des 70 ans d'intégration européenne, des 35 ans de l'accord de Schengen, des 30 ans de programmes Interreg et du "marché unique", le Comité européen des régions (CdR), la MOT, le CESCI et l'ARFE ont décidé de créer une alliance pour les citoyens transfrontaliers. L'Alliance, en coopération avec la Commission européenne, a collecté et publié des récits sur les mesures COVID et leurs impacts sur les zones frontalières, et a mené une consultation publique en ligne. Les enseignements tirés et les perspectives d'avenir ont été résumés dans une résolution du CdR.
- (3) Sur la base des expériences positives de l'Alliance, en signant la présente déclaration, les représentants de l'ARFE, de la MOT et du CESCI s'engagent à établir une coopération toujours plus étroite afin de maintenir les acquis de la coopération transfrontalière le long des frontières intérieures et extérieures de l'UE et de faciliter leur développement futur. Notre objectif est d'émanciper les régions frontalières et les citoyens frontaliers qui sont les pionniers du projet européen. En particulier, nous voulons protéger leur niveau de vie (accès à des services de qualité, à l'éducation et à l'emploi) et leurs droits (représentation et gouvernance).
- (4) Les trois parties soussignées déclarent par la présente qu'elles renforceront leur coopération et agiront conjointement
 - au niveau local/régional, national et européen;
 - avec des perspectives de court et de long terme;
 - dans les domaines de la gestion des crises transfrontalières et des politiques frontalières, de l'observation transfrontalière, de l'aménagement du territoire et du développement des espaces fonctionnels, du financement des investissements transfrontaliers, des services publics transfrontaliers et de la gouvernance transfrontalière;
 - en collectant des faits et en rédigeant des documents d'analyse; en élaborant des documents d'orientation; en cartographiant les phénomènes transfrontaliers; en développant et en entretenant la connaissance et des bases de données; en créant des réseaux; en renforçant les capacités; en menant des activités de sensibilisation et de partage des connaissances; en assurant la liaison avec les institutions européennes (UE et CoE).

Dans tous ces domaines, les trois parties veulent lever les obstacles et trouver des solutions transfrontalières.

- (5) En signant le présent document, les parties déclarent que cette coopération ne vise pas à se substituer ou à remplacer aucun des mouvements, organisations, initiatives et alliances existants. Bien au contraire, les signataires recherchent la synergie maximale entre eux et avec toute autre organisation pour atteindre un objectif commun: le bien-être et la garantie des quatre libertés pour les citoyens transfrontaliers.

.....
Karl-Heinz Lambertz
Président de l'ARFE



.....
Christian Dupessey
Président de la MOT



.....
Zsuzsanna Fejes
Vice-Présidente du CESCI

